

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] enquête publique SR3A DIG Vaux en Bugey

De : > [REDACTED]

Date : 28/01/2023 à 08:53

Pour : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr

Bonjour,

Suite à la consultation publique de la déclaration d'intérêt général du SR3A du 28/01/2023 en mairie de Vaux en Bugey, nous vous adressons notre avis concernant le Buizin.

Le côté positif est que l'on dispose d'un cadre légal pour intervenir sur le cours d'eau en cas de défaillance du propriétaire qu'il soit identifié ou non (problème pour de nombreuses parcelles), qu'il soit d'accord ou non (à ce moment là il a un délai pour intervenir lui même). L'intérêt général prévaut.

Le DIG prévoit de simples opérations d'entretien du cours d'eau avec une visite chaque année pendant l'été ou après un certain niveau de crue de secteurs classés très prioritaires (secteurs habités) et prioritaires. Suite à ces visites, des opérations d'entretien seront programmées ou non.

Si l'objectif est de limiter l'impact des inondations, les moyens employés (cf coût prévisionnel) et le classement des secteurs tels qu'ils ont été définis sont loin d'être suffisants :

1 – sur les secteurs classés très prioritaires (villages à proprement parler) : il doit y avoir une surveillance plus régulière des abords du cours d'eau dès le printemps notamment pour mettre fin à certaines pratiques qui ont toujours cours malgré l'épisode de 2021 (dépôt de tontes, branchages sur les abords directs,...) pouvant être vecteur d'embacles (sur pont et autres) en cas de crue soudaine.

2 - Les secteurs peu prioritaires qui deviennent rapidement « non prioritaires » se situent juste en amont des villages, là où il faudrait justement intervenir pour limiter la formation d'embacles voire permettre au Buizin de s'étendre davantage dans les prés qui pourraient jouer un rôle tampon (prés juste en amont de Vaux Févroux et de Vaux) et limiter la quantité d'eau restituée en aval. La création de zones d'expansion de crue (même si elles sont limitées du fait du profil encaissé) ne fait pas partie du programme. Or, elles pourraient être bien utiles pour des crues de moyenne ampleur.

Les opérations d'entretien doivent également être réalisées sur ces secteurs et une réflexion sur des zones d'expansion de crue est indispensable pour être plus efficace.

3 – le coût prévisionnel annuel est très faible et a été calculé en ciblant à 90 % les zones habitées alors qu'il est essentiel de travailler en amont de Vaux Févroux.

En conclusion, les opérations d'entretien sont primordiales mais doivent être étendues aux zones situées en amont classées rapidement à tort en peu prioritaires. Par ailleurs, la surveillance du Buizin doit être plus régulière (déchets végétaux des riverains, arbres tombés...).

En parallèle, une réflexion doit être menée sur les zones inondables non habitées situées en amont du village.

Cordialement.

Mr et Mme Petit Christian

[REDACTED] Vaux en Bugey.